

projet d'implantation d'une ferme-usine d'élevage de saumons au Verdon sur Mer

A

près la ferme des mille vaches, la ferme aux deux millions de saumons ?
Fin 2025, dans le bourg de Verdon-sur-mer (Gironde), la société Pure Salmon compte inaugurer le plus gros élevage aquacole terrestre d'Europe. Le financement d'un montant de 275 millions d'euros, sera assuré par le fonds d'investissement singapourien 8F Asset Management, dont le siège est à Abou Dhabi (Emirats arabes unis).

Ce projet au premier abord porteur - les français aiment le saumon, 250 emplois seraient créés - nécessite des infrastructures énormes. Il s'agit ici de produire 27 tonnes de saumons par jour !

Trente tonnes de granulés jour, générant de grandes quantités de déchets organiques à traiter quotidiennement.

Les besoins en énergie seraient de 100 Gwh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de 44 000 français.

Une densité d'élevage de 70kg/m3 synonyme de mal-être animal (les labels de certification sont autour de 20kg/m3). Pure Salmon va utiliser une méthode d'élevage " écoresponsable ", pour contrôler la pureté de l'eau. En fait il s'agit de " réinventer " l'élevage de saumons !

Les besoins en eau pour remplir les bassins (3500 m3/jour), seraient pompés dans les nappes phréatiques déjà fragilisées et rejetés après traitement dans l'estuaire.



Les élus EELV de Nouvelle Aquitaine sont vent debout contre cette " ferme ". Aussi, une nouvelle association " Eaux Secours Agissons " crée en janvier, lance une pétition qui récolte 55 000 signatures, puis est auditionnée au Parlement européen.

Pure Salmon a attaqué en " diffamation publique " cette association et réclame 32 000 euros de préjudice, dans le but d'intimider cette petite structure pour calmer les ardeurs futures (procès baillon) (1).

Finalement, la Commission Locale de l'Eau et du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), réunie le 20 novembre a émis un avis défavorable à ce jour, considérant que l'entreprise n'a pas démontré que ses forages ne fragilisent pas la nappe souterraine.

Ce projet a été abandonné sur la commune de Landacres (62), ainsi que par les élus de Plouisy (22) pour un projet similaire.

En Charente-Maritime, un collectif de citoyens et citoyennes " Collectif Estuaire 2050 " a organisé deux réunions publiques, à l'Eglise St-Seudre et à Meschers, deux communes opposées à ce projet il reste à convaincre les autres communes de la Communauté d'Agglomération du pays roynais. Celles-ci, après avoir reçu les deux parties, veulent se " positionner en toute intelligence et non par dogmatisme ".

Il est à préciser, que l'implantation de ce projet au Verdon-sur-mer, comprend cinq sites Natura 2000, 17 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et un parc naturel marin.

Le Collectif Estuaire 2050, (contact@estuaire2050.fr) pense qu'il existe des alternatives locales ne présentant pas un tel niveau de risque, en développant la filière ostréicole, le tourisme environnemental, les énergies renouvelables. Il demande aux élus, institutions, représentants du tissu économique et associatif de se prononcer pour l'abandon de ce projet.

PS : Voir le documentaire de Biais sur le sujet.

(1) Les représentantes ont été relaxées par le Tribunal de Bordeaux. Pure Salmon fait appel de cette décision.

jacques biais

organe conseil d'administration attac17

Eliane Méret	Coprésidente
Daniel Guérin	Coprésident
Bruno Sébilet	Secrétaire
Jean-Luc Delcampo	Secrétaire adjoint
Jacques Biais	Trésorier
Corinne Keller	Trésorière adjointe
Marie-Agnès Mallet	Contacts médias
Michel-Paul Benoist	Contacts médias
François Bonnes	
Marie-Paule Murail	

